

Turquie : Répression à l'encontre des femmes syndicalistes (20.2.12)

Bruxelles, 17 février 2012 (CSI En Ligne): Les harcèlements incessants de la police contre les syndicats du secteur public en Turquie ciblent désormais les femmes.

Le 13 février, 15 femmes – dirigeantes et militantes engagées dans les préparatifs de la Journée mondiale de la femme (8 mars) – ont été arrêtées et placées en garde à vue. Des descentes et des perquisitions ont été effectuées à leurs domiciles, ainsi que dans les bureaux du Syndicat des fonctionnaires municipaux Tüm Bel Sen, du Syndicat des travailleurs des services sanitaires et sociaux SES et de la Confédération des syndicats des fonctionnaires publics KESK. L'État et la police invoquent régulièrement le prétexte du terrorisme pour réprimer les organisations syndicales.

« Il ne fait pas de doute que les syndicats turcs s'affrontent à une virulente campagne de répression et de persécution. Ceci est inadmissible dans une vraie démocratie où les syndicats doivent pouvoir exercer leur rôle légitime qui est de défendre les travailleurs et travailleuses », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Le 16 février, à l'issue de quatre heures de garde à vue, les femmes syndicalistes ont été accusées d'appartenir à la KCK, une organisation proclamée illégale. En attendant leur procès, neuf des 15 femmes ont été placées en détention provisoire et les six autres libérées. Ces arrestations portent à vingt-sept le nombre de membres de la KESK actuellement détenues pour leurs activités syndicales. Les femmes syndicalistes qui dénoncent la violence contre les femmes sont régulièrement la cible de répression, plus particulièrement lors des célébrations du 8 mars, Journée mondiale de la femme, et du 25 novembre, Journée internationale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La CSI se joint à la CES, à l'ISP, à la FSESP, à l'IE et au CSEE pour exhorter le gouvernement turc à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cette campagne antisyndicale. Les organisations syndicales internationales demandent à Ankara d'agir dans le plein respect du droit européen et international et, notamment, de la Convention 87 de l'OIT sur la liberté d'association et la protection du droit syndical. Elles réitèrent en outre leur ferme soutien en faveur du mouvement syndical turc.

Pour plus de précisions, prière de vous reporter à la lettre adressée aux autorités turques:
<http://www.ituc-csi.org/turquey-arrest-of-members-of-kesk.html>.

La CSI représente 175 millions de travailleurs dans 308 organisations affiliées dans 153 pays et territoires.

Suivez-nous sur la toile : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>